

BTSA Aménagements paysagers*

➔ Niveau de formation :
1er cycle (Bac+2)

P

Les formations des BTSA se font par modules pluridisciplinaires. Certains sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et apportent des enseignements professionnels spécialisés.

Programme du module commun aux trois BTSA.

- ➔ Techniques d'expression, communication et documentation.
- ➔ Langue vivante 1.
- ➔ Mathématiques, Statistiques.
- ➔ Informatique.
- ➔ Sciences économiques, sociales et juridiques.
- ➔ Module d'initiative locale.
- ➔ Activités pluridisciplinaires.
- ➔ Stages en entreprise (16 semaines).

Objectifs de la formation

En préparant le BTSA Aménagement paysagers, l'étudiant reçoit un enseignement scientifique de base qui vise à connaître et à identifier les végétaux pour maîtriser certaines de leurs relations avec le milieu. L'enseignement technique apporte les connaissances nécessaires pour maîtriser la conduite d'un chantier paysager.

Débouchés

Le technicien supérieur en aménagements paysagers peut exercer les fonctions de responsable de chantier, technicien supérieur en bureau d'études ou responsable des aménagements paysagers. Ses interventions sont très variées. Elles dépendent en effet des objectifs des aménagements : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine naturel...

Programme du module
BTSA Aménagements paysagers.

- ➔ Acteurs, politiques et modes de gestion de l'aménagement paysager.
- ➔ Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager.
- ➔ Le végétal dans son environnement.
- ➔ Techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement.
- ➔ Projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace.
- ➔ Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers.
- ➔ Planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers.
- ➔ Pratiques plastiques et communication appliquées à un aménagement paysager.

Poursuite des études

➔ Filière Environnement :

3^e année de spécialisation dans le cadre de la préparation du Diplôme Européen d'Etudes Supérieures de Technique d'Environnement (DEESTE) ou de Qualité, Sécurité, Environnement (DEESQSE) 4^e et 5^e années : préparation du **MASTERE PROFESSIONNEL**. Par ailleurs, le technicien supérieur peut, après avis favorable de la Commission d'admission, intégrer un cycle d'Ingénieur en troisième année et préparer un certificat de spécialisation de niveau 4 ou niveau 3.

Il peut également préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire ou bien intégrer (sous réserve de satisfaire aux conditions d'admission) une classe préparatoire en un an pour passer les concours d'accès aux écoles supérieures du paysage, aux écoles supérieures agronomiques, aux écoles nationales d'ingénieur des travaux, à l'école nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage, à l'école de formation des ingénieurs forestiers ou l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement (selon le BTSA validé).

➔ Autres filières :

Se référer aux formations 2^e et 3^e cycles de l'Institut de Commerce et de Gestion (page 36 de cette plaquette).

* En attente de validation d'ouverture de la formation classique.